

un seul bateau qui passe à l'endroit en question, car Gibbons' bridge marque l'extrémité du port. Ce marchand du nom de Lewis, fait quelques affaires et si le Gouvernement lui construit un quai, chaque marchand de la ville voudra en avoir un aussi. D'ailleurs, ils y ont droit autant que Lewis.

L'hon. M. REID: Les seuls renseignements que je possède à ce sujet sont ceux que le département a mis à ma disposition. En considération des faits que vient d'exposer l'honorable député, nous ne ferons pas exécuter les travaux à moins qu'à la suite d'une enquête, nous nous rendions compte qu'ils sont absolument nécessaires. A la suite des représentations qu'ont faites les fonctionnaires du département quant à la prétendue nécessité de construire le quai en question, je ne puis m'expliquer que la situation soit celle que vient d'exposer l'honorable député.

M. McKENZIE: Si le ministre fait une enquête à ce sujet, il devrait bien s'informer quels sont les vapeurs qui feront relâche à ce quai. Le pont qui traverse la rivière, à 500 pieds en amont, marque le terme de la navigation dans le port de Sydney. Le principal pont de la route postale, ou le pont Gibbons ainsi que le pont du chemin de fer y traversent la rivière côte à côte. Le pont du chemin de fer ne s'ouvre pas pour livrer passage aux bateaux, et je pense que le pont Gibbons est dans le même cas. Le ministre se figure peut-être qu'un bon nombre de vapeurs remontent et descendent la rivière et pourraient accoster à ce quai au passage. Mais si des vapeurs accostaient à ce quai, pour quelle raison le feraient-ils? Pour prendre des passagers?

D'où viendraient ces voyageurs? Il n'y a qu'un seul marchand à cet endroit, et je suppose que c'est pour lui que ce quai va être construit. L'Intercolonial passe à sa porte; il y a une petite gare à l'extrémité du pont Gibbon, à cinq cents pieds plus loin. D'ailleurs, il y a déjà un quai public dans la ville. J'entends l'honorable député de Lunenburg (M. Stewart) crier "adopté". S'il s'agissait de crédits affectés à la circonscription de Lunenburg, je n'aurais pas grand chose à dire, mais l'honorable député en intervenant dans cette affaire se mêle de choses qu'il ne connaît pas. S'il est ici à titre d'agent spécial de M. John C. Douglas, je comprends qu'il crie "adopté" chaque fois qu'un membre de l'opposition a une remarque à faire.

M. STEWART: Je n'ai pas desserré les dents, encore moins dit quelque chose. C'est la deuxième fois que l'honorable dé-

puté me reproche de l'interrompre. Il peut être certain que je ne l'ai pas interrompu ce soir. Je connais très peu la question en discussion. Bien que je connaisse la localité, je n'ai aucun renseignement qui puisse être de quelque utilité au ministre ou au comité. J'ai pris la parole uniquement pour dire à l'honorable député qu'il se trompe en supposant que je l'ai interrompu, car je n'ai jamais eu l'intention de le faire.

M. McKENZIE: Je n'ai pas dit que l'honorable député m'avait interrompu, et je ne regarde pas sa remarque comme une interruption, mais quand j'explique au ministre la situation telle qu'elle existe dans ma circonscription, l'honorable député persiste à crier "adopté", et je considère que c'est un manque de courtoisie de la part d'un collègue qui ne connaît rien de l'affaire.

M. STEWART: Je n'ai pas même prononcé le mot "adopté". Je n'ai pas ouvert la bouche, ou du moins je n'ai rien dit. Je ne suis pas intervenu dans le débat pour la bonne raison que je connais très peu la question dont il s'agit, comme le prétend mon collègue.

M. SINCLAIR: Le ministre n'a pas répondu à ceux qui prétendent que cette localité a déjà tous les quais nécessaires. Il a retranché du budget plusieurs crédits affectés à des travaux sur la côte de l'Atlantique, dans la Nouvelle-Ecosse, où il n'existe pas de quai—à des endroits qui sont à cinquante milles d'une voie ferrée, où un quai serait le seul moyen qu'aurait la population d'expédier le poisson, de recevoir du charbon, etc. Il semble disposé, à la demande du candidat conservateur, à construire un quai à un endroit qui est à proximité d'une gare de chemin de fer, qui possède déjà un quai et où il n'y a qu'un seul marchand. Je lui demande de justifier cette dépense, s'il le peut.

L'hon. M. REID: L'honorable député qui habite la circonscription connaît la localité mieux que moi. Le précédent ministre des Travaux publics qui a préparé ce budget, était sans doute d'avis, d'après les renseignements qu'il possédait, que ces travaux étaient nécessaires. Avant de retrancher le crédit, il serait préférable de consulter de nouveau nos fonctionnaires à Sydney. Si la situation est telle que le décrit l'honorable député de Cap-Breton-Nord, le quai ne sera pas construit. Il serait absurde de construire un quai à un endroit où il n'y a qu'un seul habitant et pas de trafic. J'ai donné instruction au sous-ministre de discuter l'affaire avec l'ingénieur qui est sur les lieux et de lui communiquer les re-